MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Commune de Saint Jean de Védas

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La Lauze - DP valant mise en compatibilité du PLU

Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000ème

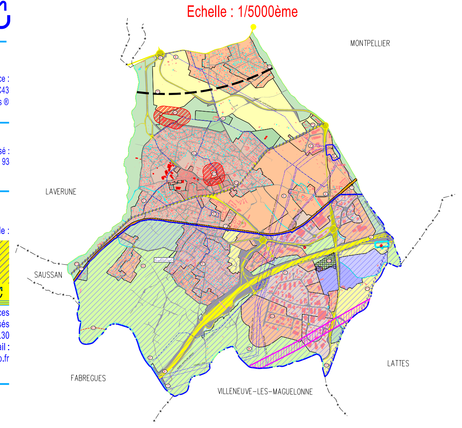

50 place Zeus
34000 Montpellier

SERM - SA3M
45 Place Ernest Granier
34960 Montpellier

Plan cadastral, source :
DGFiP © 2019-DVF CC43
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

6

Ref : sjv270plu18sup_d5p
18 mars 2019

Prescription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 21 janvier 2008
Approbation de la 1ère modification : DCM du 30 juin 2009
Approbation de la 2ème modification : DCM du 13 juillet 2010
Approbation de la 3ème modification : DCM du 6 septembre 2011
Approbation de la 4ème modification : Délibération du Conseil Métropolitain du 27 septembre 2017

Tracé des servitudes indicatif. Se référer aux documents élaborés par les organismes prescripteurs

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont impatis être vus, vérifiés et controlés par le auteur d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SYMBOLES	CODES ALPHANUMERIQUES ET CATEGORIES DE SERVITUDES
AC1	AC1 - Monuments historiques Servitude de protection des monuments historiques classés. Vestiges de l'oppidum de la Roque situé sur la commune de Fabrègues.
AC2	AC2 - Protection des sites Servitude de protection des sites inscrits. Restes du Château de la Lauze.
AS1	AS1 - Conservation des eaux Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection rapprochée des captages de Flès Nord et Sud et Maurin.
i3	I3 - Gaz Servitude relatives à l'établissement de canalisations de distribution et de transport de gaz
i4	i4 - Electricité Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
PT1	PT1 - Télécommunications Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques, des centres d'émission et de réception.
PT3	PT3 - Télécommunications Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
T1	T1 - Voies ferrées Servitudes relatives aux chemins de fer
PIG	PIG - Projet d'intérêt général de la ligne nouvelle Languedoc-Roussillon dont le périmètre est défini par l'arrêté préfectoral n°2000-I-4353 du 29/12/2000
PM1	PM1 - Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
	R : Zone inondable rouge Bu, Bn, Bp : Zone inondable bleue Report indicatif, se référer au dossier du PPRi approuvé par A.P. du 18/02/2002.